

Rapport P-427 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-427: «Pour une subvention pérenne en faveur de l'association Pavillon Cayla».

### *CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 27 octobre 2020, dans le rapport P-427 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif.